

Séance du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars de Locquenay

Date de la convocation 08/07/2020 L'an deux mille vingt le dix-sept juillet à dix-huit heures  
**Le 17/07/2020 à 18 heures**  
Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint Mars de Locquenay, en séance publique sous la présidence de Monsieur Vincent BARRAIS, Maire.

Date d'affichage de la convocation 08/07/2020

Date d'affichage 23/07/2020 **Etaient présents:** MM BARRAIS, ALETON, DESILES, DUMANS, GAUTRAIS, GESLIN, LE BIHAN, Mmes HEURTEBIZE, MARLART, MERLAND, MONCHÂTRE, POUSSIN, ROUSSETTE, TORCHET.

Date de Publication 23/07/2020

Formant la majorité des membres en exercice  
**Absente excusée:**  
Mme Patricia RAIMBAULT qui donne procuration à Mme Jocelyne TORCHET

Nombre de conseillers En exercice: 15  
Présents: 14  
Votants: 15

Assistait également Mme MATHIEU, secrétaire de mairie  
**A été élu secrétaire de séance :** M. Alexandre DESILES

**1-Approbation du procès verbal de la réunion du 16 juin 2020**

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations qui pourraient être formulées sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 16 juin 2020. Aucune remarque n'est formulée par les conseillers présents et le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2-Approbation du procès verbal de la réunion du 10 juillet 2020**

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations qui pourraient être formulées sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020. Aucune remarque n'est formulée par les conseillers présents et le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents

**3-Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire propose de faire une inscription budgétaire pour encaisser des nouvelles recettes, non prévues dans leur totalité lors du vote du budget prévisionnel 2020 et demande une modification des crédits au chapitre 65 et aux chapitres 10 afin de procéder à la régularisation d'un dossier de taxe d'aménagement, une augmentation de participation aux syndicats intercommunaux, l'achat et installation de bornes incendie.  
Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à mains levées, 15voix pour, décide de procéder aux inscriptions budgétaires ainsi qu'aux virements de crédits suivants :

***Recettes de fonctionnement***

Chapitre 74

Article 74121 Dotation de solidarité rural	6 389 .00 €
<b>Total</b>	<b>6 389.00 €</b>

***Dépenses de fonctionnement***

Chapitre 11

Article 61521 Terrain	-2 100.00 €
Article 6283 Frais de nettoyage	+2 100.00 €

Chapitre 65

Article 65 548 Autres contributions	6 389.00 €
-------------------------------------	------------

**Total** 6 389.00 €

***Recettes d'Investissement***

Chapitre 10

Article 10223 TLE 3 616.00 €

**Total** 3 616.00 €

***Dépenses d'Investissement***

Chapitre 10

Article 10223 TLE 3 616.00€

Chapitre 21

Article 2156 Achat et installation + 3 000.00 €

Article 2158 Outillage -3 000.00 €

**Total** 3 616.00 €

Le budget prévisionnel 2020 reste ainsi équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement.

-charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision

**4-Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement de la population en 2021;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées (15 voix pour) :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

-DECIDE de désigner, comme coordonnateur à l'occasion de l'enquête de recensement de la population qui aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021, une conseillère municipale de la commune de Saint Mars de Locquenay (Sarthe). Elle sera l'interlocutrice de l'INSEE pendant toute la durée de celui-ci.

- AJOUTE que ce coordonnateur sera assisté dans ses fonctions de coordonnateur communal durant toute la durée de l'enquête pour le recensement de la population, par Madame Christine MATHIEU , rédacteur territorial et agent municipal de la commune de Saint Mars de Locquenay, cette personne ayant le titre de coordonnateur adjoint.

- PREND ACTE que le coordonnateur sera Madame Christelle ROUSSETTE, conseillère municipale, nommée par arrêté du Maire

**5-Travaux à venir**

Madame TORCHET a présenté, suite à la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de la commission bâtiment, un état des bâtiments avec des réparations urgentes à effectuer par les agents communaux, des travaux à effectuer par des entreprises, et des projets à étudier ultérieurement. Différentes entreprises ont été rencontrées par plusieurs conseillers municipaux, des devis ont été demandés qui seront étudiés dans les prochains conseils municipaux.

Monsieur GAUTRAIS a précisé que les travaux sur la voirie VC 423 ont été réalisés par l'entreprise FLECHARD.

Entre la date de signature du devis par l'équipe précédente et la date effective des travaux, la chaussée s'est dégradée un peu plus, et il a fallu faire face grâce à un bon suivi de chantier de Monsieur GAUTRAIS. Toutes les urgences ont été traitées, sans dépasser le budget.

## Questions diverses :

Monsieur le Maire présente un projet d'enfouissement des lignes électriques proposé par ENEDIS afin de sécuriser le réseau de moyenne tension dans le village suite à de multiples coupures liées à la chute d'arbre sur un terrain privée. ENEDIS demande l'autorisation d'enfouir ce réseau sur la voie publique notamment en passant dans la rue l'Aulnaie Guiton. Monsieur le Maire a demandé une étude au service du département de la Sarthe pour étudier l'enfouissement du réseau télécom. Le cout pour l'éclairage public sera à étudier par la commune. L'objectif est de pouvoir profiter ainsi des tranchées existantes dans le cadre des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30, Les conseillers présents approuvent le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2020.

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christelle MONCHATRE	X			
Dominique GESLIN	X			
Jean-François LE BIHAN	X			
William GAUTRAIS	X			
Vanessa HEURTEBIZE	X			
Julien ALETON	X			
Alexandre DESILES	X			Secrétaire de séance
Jocelyne TORCHET	X			
Valérie MARLART	X			
Claudia POUSSIN	X			
Patricia RAIMBAULT				Procuration à Mme. Jocelyne TORCHET
Vincent BARRAIS	X			
François DUMANS	X			
Laetitia MERLAND	X			
Christelle ROUSSETTE	X			